VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, bornée par la rue Thalie

Dans la succession d'Elle Hurley, première femme de Robt E. Lee

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. E. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds étant la même propriété acquise par ledit Robt. E. Lee, achetée pendant la susdite communauté de Bertras Beer, l'acte passé devant F. J. Dreyfous le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

Stroudback & Stern

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence du Sixième District

No 1240 Avenue de la Louisiane à l'encoignure de la rue Chestnut.

Succession d'Inez L. Luce. — No 65 616 Cour Civile de District—Division A. Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 février 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent pour cause de maladie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 274, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Chestnut et Camp; ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chestnut est désigné par la lettre A et mesurant cinquante et un pieds neuf pouces de face à l'Ave de la Louisiane sur cent vingt cinq pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut; ledit morceau ou portion de terre étant composé des parties des lots originaux Nos neuf et dix (9 et 10), ledit lot A est tracé sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. V. Labarre, voyer, daté le 16 février 1893, et annexé, pour références au ci-après mentionné acte d'achat.

Les améliorations comprennent une excellente résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, retirée du trottoir avec un grillage en fer sur la façade, avant galeries devant et derrière, huit chambres, vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, chambre à bain, office, pelouse, gaz, citerne, etc., dans la cour. La maison est en bon état et bien située.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et donner les clauses usuelles et générales de sécurité, et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE.

Avec grand terrain, 2510 rue Gravier.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 23 février 1904, à midi, au No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 8 février 1904, in re Succession de Henry Armstead, (Dossier No 72,565), il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent; connu comme lot 34, ilet 575, borné par les rues Gravier, Perdido, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec un cottage simple connu comme 2510 rue Gravier.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John G. Eustis, notaire.

14 fév—14 21 23

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

914 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 72 363. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 63, borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six (26) pieds neuf (9) pouces, de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille .... 25c.
Grand flacon .... 50c.

E. A. ANDRIEU.

—successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

629 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan, à la Bourse 311 rue Baronne MARDI, le 22 mars à midi. Succession de Catherine Conners, femme de Bartholomew Knowles. No 72 626—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné, la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No 4 borné par les rues Alix, Belleville (anciennement Chestnut), Elmira et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters) désigné comme lot No 7, qui mesure 31? pieds rue Belleville, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 18 septembre A. D. 1846, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui-même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncières,
303 rue Baronne

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'ilet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S Lopez, Rendon et Gravier, ledit lot mesurant 31' 3" 4"' de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'ilet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci-dessus; ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4"' de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904, payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

E. J. Thilborger Esq., avocat, 204 rue Camp.

6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication, pour lier la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil notaire, bâtisse Hennen.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District, Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 218, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont ce tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement en plus et au dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières, No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernest Védrines, notaire aux frais de l'acquéreur.

Rosario V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet—

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours machine, bouilloire, forgeurs grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No. 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Dal Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasin et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés, écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennié contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et l'ilet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennié sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites, à savoir—

Cette propriété bien situé et rémunératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 83, borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, cette propriété rapporte un revenu annuel de $540.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 6 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

No 71,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — Interdiction de John Sidney Lanata—Cette affaire est soumise pour être entendue—Présent: Gus. Lemle, Esq., avocat pour les plaignants; MM. Saunders et Gurley, avocats pour le défendeur.—Quand après avoir entendu les plaidoiries et la loi et l'évidence, et la loi et l'évidence étant en faveur des pétitionnaires et contre le défendeur et justifiant le décret ici fait, il est ordonné, adjugé et décrété que John Sidney Lanata soit et est interdit, et que la Hibernia Bank and Trust Company soit nommé pour prendre charge de sa propriété et ses intérêts d'argent.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que son premier tuteur Edward L. Fernandez, soit et est ordonné ici de rendre compte à ladite Hibernia Bank and Trust Company pour les fonds de l'interdit et de les remettre à telle compagnie de trust en recevant un reçu en règle.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ledit Edward L. Fernandez enregistre son compte comme tuteur dudit interdit et que le même soit entendu contradictoirement avec la Hibernia Bank and Trust Company et avec le sous tuteur, et que, si le même est approuvé par la cour, ledit Fernandez soit et il est alors nommé comme la personne qui aura à charge et le maintien de la personne dudit interdit.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que Antoine L. Lanata soit et il est ici nommé comme sous curateur dudit interdit.

Jugement rendu le 2me jour de février 1904.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 8me jour de février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE
Juge.

Pour copie conforme
J. G. LYNCH, Député Greffier.

19 fév—19 22 2?

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Anthony Feldmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 998—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Gebhardt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. R. M. Whitney, avocat.

12 fév—12 16 21

Succession de Jacob Lindee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,382—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina Darras, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Milton W. Boyan, avocat.

12 fév—12 16 21

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,733—Division C—Attendu que Mme Mary Carr, veuve de William Bassinger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. J. Waguespack, avocat.

12 fév—12 16 21

Succession de Mme Marie Perilloux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71 333—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. Maus, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, avocat.

14 fév—14 18 23

Succession de John Walter Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,877, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Willard Roberts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Rice & Montgomery, avocats.

19 fév—19 23 28

Succession de Louis Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 483—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Mathis, veuve de Louis Mathis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart & Kernan, avocats.

16 fév—16 20 25

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ...

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co., à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, routi(?) au No 2001 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement, et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 1? pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par L. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand Frisco R. R.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sidell, étant l'ilet No 776, et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain ilet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 85 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu entier de la résidence No 925 rue St Louis.

Dans la succession de John E. Henry No 72,748, Division ——

MARDI, le 23 février 1904 à 1 heure p. m., il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus, en vertu d'un ordre daté et signé le 12 février 1904, le contenu entier des lieux ci-dessus.

Conditions Comptant.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur.

14 fév—14 21 23

Succession de Mme Annie W. Adams femme de Charles W. Van Fleet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 469—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Bart W. Henry, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. T. M. & J. D. Miller, avocats.

12 fév—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau de grande valeur et comparativement neufs consistant en partie de beaux pupitres R. T., chaises en cuir, osier et autres, "Typewriter Oliver", éventails électriques qui ne font pas de bruit, étagères pour livres, lampes aluminium pour pupitres, grilles comptoirs, écriteaux, et bien d'autres articles de bureau de valeur.

Aussi

Un moteur et générateur électriques de prix, éclairage, un lot de morceaux de cuivre, charnières, tuyaux, fer en fonte brutes, boîtes électriques, etc.

Dans l'affaire de

Ben Cahn vs la "New Orleans Electric Purification Co., Ltd."

No 71,883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, —MERCREDI, le 24 février 1904 à 11 heures A. M., sur les lieux, No 318 rue Baronne, à l'encoignure de la rue Union en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 8 février 1904, dans l'affaire de Ben Cahn versus la "New Orleans Electric Purification Company, Limited," il sera vendu à l'enchère publique un assortiment de meubles modernes de valeur de bureau et installations, moteur électrique et générateur, éventails électriques, etc. Et à 2 heures p. m., au No 710 rue Union six grands morceaux de fonte brute et boîtes électriques.

Conditions—Comptant.

Saunders & Gurley, avocats pour le receveur.

13 fév—13 14 21 23 24

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Freret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre rendu daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Freret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles, le tout d'après un croquis, annexé à une vente à Mme Isabella Charleston, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 8 mars 1894.

Conditions Comptant.—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aura assumera les taxes de 1904, au dessus et en plus du prix de la vente, 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

ASSURANCES.

Vingt-et-Unième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Primes reçues:		
Risques d'incendie	$21[illegible] 015 64	
Risques de rivière	4 119 89	
Risques de mer	946 57	
	$223 082 10	
Ajouté: Primes non gagnées de 1902	96 856 83	
		$319 938 93
Moins: Primes non échues de 1903		102 830 46
		$217 108 47
A déduire—		
Primes de feu remises	$20 617 97	
Réassurances de feu	21 805 17	
Réassurances de rivière	89 05	
Réassurances de mer	49 75	
		52 561 94
Primes net		$164 546 53
Ajouté intérêts et escomptes	$12 252 26	
Sauvetage de pertes de rivière 1902	348 59	
	$12 600 85	
Moins items de profits et pertes	4 470 75	
		8 130 10
Revenu net		$172 676 63
Déduire pour—		
Pertes payées sur risques d'incendies	$60 507 55	
Pertes payées sur risques de rivière	7 54	
Pertes payées sur risques de mer	64 20	
	$60 579 29	
Moins réservé pour pertes des années précédentes	15 416 00	
	$51 163 29	
Ajouter pertes non payées le 31 déc. 1903	11 386 00	
		$62 549 29
Commissions	$33 767 52	
Association des Underwriters	1 062 66	
Propriétés foncières, assurances, réparations et taxes	554 00	
Dépenses générales, bureau, local et agence, salaires, charités et annonces	22 192 04	
Taxes et licences	5 857 09	
		$63 433 31
		$125 982 60
Profit net		$46 694 03
Dividendes, juillet 1903	$8 000 00	
Dividendes, janvier 1904	8 000 00	
Balance à surplus	30 694 03	
		$46 694 03

ACTIF

Comptant en banques et au bureau	$27 929 86
$210,000 4 pour cent bons constitutionnels de la Ville de la Nouvelle-Orléans constitutionnels à 108	226 800 00
$100,000 bons 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane à 104	104 000 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange Stock	1[illegible]0 00
Propriété Foncière, Bâtisse de bureau	35 000 00
Meubles et installations	1 000 00
Primes net en cours de perception	25 486 64
	$420 366 50

PASSIF

Fonds Capital	$200 000 00
Réserve pour risques non terminés de 1903	102 830 46
Réservé pour pertes non payées	11 386 00
Réservé pour comptes non-payés pour 1903	1 199 68
Réservé pour dividendes non payés	8 408 00
Surplus	96 542 36
	$420 366 50

Le tableau ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 15ème jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD
Notaire Public

24 jan—1m dim jeu

ASSURANCES.

Quarante-Huitième état annuel.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances —DU— SUN.

Nouvelle-Orléans 2 janvier 1904.

Conformément aux règlements de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recette brute de primes reçues		$546 138 13
Ajouter réserve pour risques non terminées, "1902" et années précédentes		215,288 51
		$761 426 64
Déduire réserve pour risques non terminées "1903" et années précédentes		223,410 25
		$537,986 39
Primes rendues	$76,891 48	
Réassurance	122 809 18	
	$199,700 66	
Ajouter réserve pour réassurances non payées de "1903"	12,299 69	
	$212,000 35	
Déduire réserve pour réassurances non payées de "1902"	10,754 76	201,245 59
		$336,740 80
Dépenses, incluant commissions	$125 240 94	
Pertes payées durant l'année	166 794 26	
	$292,035 20	
Déduire montant réservé pour pertes de "1902 et années précédentes	36,328 00	
	$255 707 20	
Ajouter pour montant réservé pour pertes de "1903" et années précédentes	29 983 00	285,690 20
Profit net des assureurs pour 1903		$51 050 60
Montant net reçu pour intérêt et loyers	$31 922 42	
Compte des profits et pertes	15,076 91	46 869 33
		$97 919 93
10 pour cent dividende sur $500,000 00		50 000 00
Porté au surplus		$47 919 93

ACTIF

Bons des Etats Unis, 4 pour cent enregistrés 1925 à 133	$10 000 00	$13 300 00
Bons d'amélioration de la ville de la Nlle Orléans à 106	275 000 00	291 500 00
Bons de la ville de la Nlle Orléans, 4 pour cent à 109	500 000 00	545 000 00
700 actions Canal Bank and Trust Co à 180	70,000 00	126 000 00
54 actions de la Provident Bank and Trust Co à 134	5 400 00	7 236 00
Bureau de la Bâtisse de la Compagnie		35,000 00
Comptant en Banque et dans le Bureau		25 339 33
Primes en cours de collection		54 409 77
Réassurances non collectées sur pertes payées		8?2 03
		$1 098 657 13

PASSIF

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	223 440 25
Réservé pour pertes non payées	29 983 00
Réservé pour dividendes non payés	26 020 00
Tous autres passifs	49 299 69
Surplus	269 924 19
	$1 098 667 13

Le tableau ci-dessus est une copie juste vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

CHARLES JANVIER, Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 21me jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

31 janv—1 m

PATURAGE SONIAT.

4 milles au dessus des limites de la ville à 1/4 de mille du Harahan Crossing.

Foin, chevaux et vaches à vendre, le sont le meilleur du stock, beaucoup d'eau, terres à louer convenables pour le coton, le riz et les légumes. S'adresser à Lucien Soniat sur les lieux ou à la station B Carrollton P. O. Lne.

26 jan—1m

CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD COMPANY.

ALLEZ VIA —LE— ILLINOIS CENTRAL RAILROAD —A—

Memphis,
Hot Springs,
Kansas City,
St-Louis,
Chicago,
Louisville,
Cincinnati,
St-Paul,
Minneapolis, ou

A Presque Tout Autre Endroit.

Deux Trains Entièrement Modernes Tous les Jours.

—BUREAU DES BILLETS—

Coin des rues St-Charles et Commune,

'PHONE 326.

La compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 3 JAN. 1904.	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 15
3:30 p. m.	Trains réguliers de Memphis, Tenn., desservant des stations locales.	7:45 a. m.
No 23	Express de jour locale	No 24
7:10 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	5:35 p. m.
No 34		No 33
4:00 p. m.	Bayou Sara Accommodation	9:30 a. m.

BUREAU DES TICKETS ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT, Assist. Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A., Nouvelle-Orléans